

Patrick Braouezec  
Député de Seine-Saint-Denis

Monsieur Estrosi  
Ministre auprès de la ministre de l'Economie,  
de l'Industrie et de l'Emploi, chargé de l'Industrie  
Monsieur François Copé  
Député de Seine et Marne

Le 17 novembre 2009

Monsieur le ministre,  
Monsieur le député,

J'apprends que l'association France Israël vous a invités le 19 novembre prochain à participer au dîner de soutien à Israël avec comme invité d'honneur, Monsieur Moshe Ya'alon.

Aujourd'hui, Monsieur Ya'alon est vice premier ministre, chargé des questions stratégiques, du gouvernement israélien dont le rapport de la mission d'enquête diligentée par le Conseil des droits de l'homme a pointé la responsabilité pour les nombreux crimes de guerre et possiblement contre l'humanité commis dans la Bande de Gaza entre décembre 2008 et janvier 2009.

Par ailleurs, je dois vous signaler qu'un certain nombre d'informations sont disponibles sur le site d'Amnesty International USA dans la rubrique « Programme pour la justice internationale et la responsabilité ». En ce qui concerne Moshe Ya'alon, il est précisé qu'il « *est accusé être responsable de crimes de guerre, d'assassinats extra judiciaires, de crimes contre l'humanité, et de traitements ou punitions cruels inhumains ou dégradants en relation avec la mort d'une centaine de civils dans le bombardement d'une base de l'ONU à Cana en 1996* ».

Ainsi, on peut y lire que :

« Le 18 avril 1996, alors qu'il dirige le département des renseignements de

l'armée, 38 obus d'artillerie sont lancés sur une base de l'ONU, dans le village de Cana au Liban où se sont réfugiés 800 villageois, et tuent 106 civils ».

Ce qui en fait un des responsables de ce crime de guerre aux termes de la 4e convention de Genève. La plainte déposée contre lui par les familles des civils à la cour fédérale américaine de Washington lui vaut un ordre de comparution. Il refuse pourtant de s'y présenter.

« Entre 2002 et 2005 en tant que chef d'État Major il décide et conduit une politique d'assassinats extra judiciaires considérée comme crime de guerre par la norme internationale:

- Ainsi le 22 juillet 2002 il ordonne l'assassinat de Salah Shehadeh membre du Hamas, et fait envoyer une bombe d'une tonne sur l'immeuble de Rafah où celui-ci réside avec sa famille dans une zone surpeuplée de la bande de Gaza: 14 morts civils dont 9 enfants sans parler des 150 blessés « collatéraux »: 2e crime de guerre pour bombardement d'un quartier peuplé de civils.
- En mars 2004, il récidive en ordonnant l'assassinat du Cheikh Ahmed Yassin, tué à la sortie de la mosquée par un missile avec 7 autres personnes.
- En avril 2004, il ordonne celui d'Abdel Aziz al Rantissi,
- En octobre 2004, celui d'Adnane Alghoul,

Sur ces faits la cour de justice espagnole exerçant la compétence universelle ouvre une enquête contre sept responsables politiques israéliens dont Moshe Ya'alon, pour crime de guerre, elle s'interroge même sur la qualification en crime contre l'humanité pour l'assassinat des civils de juillet 2002 autour de Shehadeh ».

Par ailleurs, certaines de ses déclarations, attentatoires au respect et à la dignité humaine, offrent de lui un éclairage préoccupant, ainsi dans un interview avec Ari Shavit le 27 août 2002, dans Ha'aretz il déclare: « *Les caractéristiques de cette menace (palestinienne) sont dissimulées, comme celles d'un cancer... Certains estiment qu'il est nécessaire d'amputer, pour le moment j'en suis au stade de la chimiothérapie.* »

Lors d'un rassemblement de son parti, le Likoud, il déclare en août 2009 : « *Notre problème c'est le virus de « La Paix Maintenant » ou si vous préférez des élites, dont les nuisances sont très grandes. De mon point de vue les juifs doivent vivre sur toute la terre d'Israël (le grand Israël) pour l'éternité.* »

Dans le Ha'aretz du 28 octobre 2009 il est expliqué que dans un interview à Galeï Tsahal -chaîne de radio de l'armée-, Monsieur Ya'alon a déclaré que, dans le cadre des menaces de poursuites judiciaires contre les officiers de l'armée anciens ou actuels, « *il était prêt à renoncer à des visites dans les capitales européennes pour garantir à Tsahal sa liberté d'action, et que ce ne serait pas une grande perte* ».

Alors que Monsieur Ya'alon, comme il le dit lui même, ne peut se rendre aujourd'hui, sans risque, dans de nombreuses capitales européennes, il est regrettable que des ministres et élus français se déclarent prêts à participer à

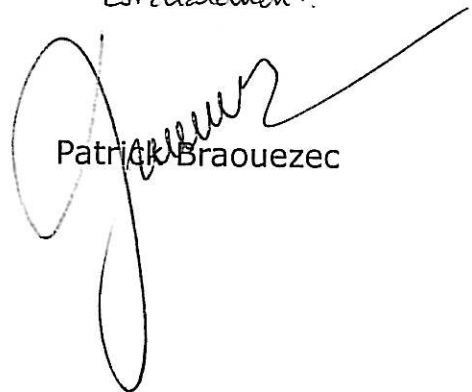
ce qui constitue à une opération de réhabilitation de «l'image d'Israël» après les crimes de guerre perpétrés à Gaza dans le cadre de l'opération « Plomb Durci ».

Monsieur le ministre, Monsieur le député, il est de l'honneur de la France que vous refusiez de vous rendre à ce dîner.

La recherche de la vérité et de la justice universelle nécessite que la France prenne toute sa place dans cette démarche essentielle pour la construction de la paix et de la sécurité dans cette région du monde. Recevoir Monsieur Ya'alon reviendrait à donner un signe contre le travail fait pour une justice universelle et à donner aux criminels de guerre l'assurance que l'impunité a gagné « ses lettres de noblesse ». Ce serait aussi engagé la responsabilité de la France, qui se rendrait dans ce cas complice d'un acte internationalement illicite au regard de ses obligations internationales.

Dans l'espoir que cet appel sera entendu, je vous prie de croire, Monsieur le ministre et Monsieur le député, en ma considération.

*Cordialement.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Braouezec', written over a printed name. The signature is stylized with a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick Braouezec